

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Octobre 2015

imprimé le dernier samedi du mois

L'éditorial

Sans être pessimiste, il me semble que nous pouvons tout craindre de ce synode sur la famille. Je ne commenterai pas ici les actes récents relatifs à la procédure d'annulation des mariages, car cela a été fait ailleurs de main de maître par M. Mattei (cf p. 3). Je m'arrêterai plutôt aux débats de la « *Journée d'études communes sur des questions de la pastorale du mariage et de la famille* » organisée à Rome le 25 mai 2015 à l'initiative des présidents des conférences épiscopales d'Allemagne, de France et de Suisse.

L'un des intervenants, le père Alain Thomasset, S.J., est rebuté par l'idée que certains actes sont intrinsèquement mauvais : « *L'interprétation de la doctrine des actes dits "intrinsèquement mauvais" me paraît être l'une des sources fondamentales des difficultés actuelles de la pastorale des familles, car elle détermine en grande partie la condamnation de la contraception artificielle, celle des actes sexuels des couples divorcés et remariés et celle des couples homosexuels, même stables. Elle apparaît à beaucoup comme incompréhensible et semble contreproductive sur le plan pastoral.* »

Il s'agit donc, en fait, de redéfinir le péché. Les actes de cette « *Journée d'études communes* » se terminent par un « *Résumé* » des débats. La tentative de nier l'existence du péché en le redéfinissant est clairement évidente : « *Les images directrices du mariage et de la famille définissent un référentiel éthique de haut niveau dont les êtres humains ne peuvent jamais, autrement que graduellement, transformer les différentes facettes en réalité. D'un autre côté vaut ce principe : **qui aime vit une expérience transcendante.** Il se trouve donc aussi dans les relations d'amour qui ne se conforment apparemment pas aux normes de l'Eglise, des aspects qu'il faut considérer comme **d'authentiques témoignages de l'amour de Dieu et de l'action de l'Esprit.** Nous devons chercher Dieu partout ! Dans ce contexte a été signalée l'importance de la réflexion théologique sur les "logoi spermatikoi" (semences du Verbe). Face à ces structu-*

res de la réalité se pose pour l'Eglise le défi de surmonter toute forme de réflexion sans nuances. Relativement à la thématique de l'homosexualité se pose ici un défi particulier auquel il faut répondre dans la réflexion. »

Et personne n'a éclaté de rire devant pareille sottise ! Les présidents des conférences épiscopales d'Allemagne, de France et de Suisse, ont écouté et approuvé cela avec beaucoup de sérieux !

Nous voici donc revenus au temps du « *pecca fortiter sed crede fortius* » de Luther (qui a désormais une place au cœur de la ville de Rome, inaugurée le 16 septembre). Si celui qui « pèche » le fait avec sincérité et dans l'amour (amour de qui ? de quoi ?), il vit une « *expérience transcendante* » qui constitue un « *authentique témoignage de l'amour de Dieu et de l'action de l'Esprit* », qui révèle la présence des « *semences du Verbe* » de Dieu cachées dans ce qu'une réflexion « *sans nuances* » a considérées jusqu'ici, bien à tort, comme des offenses graves à Dieu.

Le péché n'a plus aucune réalité objective, comme si la nature des choses et leur finalité étaient de purs phantasmes ; et un acte n'est considéré comme mauvais que s'il n'est pas vécu dans « *l'Amour* » ! Cet amour indéterminé fait échapper celui que nous considérions naguère comme pécheur, aux basses réalités de la vie humaine, et le fait planer dans un univers transcendantal, où tout devient pur et angélique !

C'en est fini de cette conception figée d'une nature concrète déterminée, avec des fonctions naturelles répondant à une finalité précise : manger pour se nourrir et croître, marcher pour se rendre en un lieu désiré et choisi, parler pour communiquer une vérité, regarder pour admirer ou écouter pour s'informer, et bien d'autres fonctions parmi lesquelles l'union des sexes qui a pour finalité naturelle la génération. Certes, à l'exercice de ces fonctions est attaché un réel et légitime plaisir, destiné à en faciliter l'accomplissement, voire à en provoquer le désir. Mais nous savons que c'est déjà un désordre

que de se laisser dominer par l'attrait du plaisir au point d'exagérer dans l'usage de ces fonctions, même sans aller jusqu'à en empêcher l'effet naturel. Et voici que tout cet ordre naturel, certes exigeant et contraignant, est privé de toute finalité objective, et mis au service de ce plaisir baptisé amour et de l'épanouissement de soi-même dans un amour transcendantal suscité par l'Esprit de Dieu. Pécher n'est donc plus un désordre, il n'y a plus d'acte intrinsèquement mauvais, à moins de n'être pas sincère avec « l'amour » qui nous meut !

Caricature ? Je le voudrais et je voudrais que ce synode me rassure.

Mais je pense à Padre Pio qui pleurait, et souffrait la passion du Christ ; Padre Pio qui pleurait lorsque lui-même se confessait et confiait au moine qui s'étonnait de ses larmes : « *Mon fils, toi tu penses que le péché consiste à transgresser une loi. Non ! **Le péché est trahison de l'amour.** Qu'a fait pour moi le Seigneur et moi, qu'est-ce que je fais pour Lui ?* »

En outre, si ces « actes intrinsèquement mauvais » n'existent plus, il me semble logique d'en conclure que l'enfer non plus n'existe plus ! Je concluais donc mes réflexions avec quelques extraits des notes d'une sainte religieuse décédée il y a cent ans, le 14 mai 1915, Mère Louis-Marguerite Claret de La Touche.

« *Mais c'est précisément parce que je crois à ton Amour, ô mon grand Dieu, puissant et bon, que je crois à l'enfer. [...] Tu as tout créé par amour ; Tu as formé l'homme à ta divine ressemblance ; Tu l'as vivifié de ton propre souffle, Tu l'as comblé de tes*

dons et Tu n'as demandé à cette créature si richement dotée, qu'un peu de confiance, de fidélité et d'amour ; et quand elle te méprise et se révolte contre Toi, Tu resterais impassible, comme un être incomplet privé d'amour et de sentiment ?

Ô mon Dieu, je crois aux rigueurs de ta Justice parce que je crois aux excessives tendresses de ton Cœur...

Quand je vois un prince laisser dans son royaume tous les crimes impunis ; quand je le vois distribuer ses largesses avec autant de profusion sur les félons et les traîtres que sur ses sujets fidèles, et trainer dans l'avilissement la grandeur et la majesté royales, je ne puis que le mépriser et le nommer injuste et lâche ! Non, s'il n'y avait pas d'enfer, je ne pourrais pas t'aimer [...] S'il n'y avait pas d'enfer, il manquerait trois fleurons splendides à la couronne de tes sublimes perfections : il y manquerait la justice, la puissance et la dignité !

Et d'ailleurs, ce n'est pas Toi, mon Dieu, souverainement bon, qui condamnes et qui damnes ; ce sont les méchants eux-mêmes qui, refusant de se jeter dans les flammes de ton éternel Amour, se précipitent dans celles de ta Justice éternelle. Oui, je t'aime tel que Tu es. Je t'adore couronné de l'ensemble infini de toutes les perfections, aussi Juste que bon, aussi grand par ta puissance et par ta sainteté que par ta miséricorde, et toujours l'Amour, l'Amour Infini, l'Amour qui crée, qui donne, qui pardonne, qui vivifie ; l'Amour qui commande, qui reprend et qui châtie. »

Depuis cent ans, Dieu a-t-il changé ?

Le bien et le mal, le vrai et le faux se sont-ils réconciliés ?

Le Seignadou

Bien chers fidèles,

Par ces quelques lignes, je souhaite vous exprimer ma reconnaissance pour le soutien (spirituel, amical, matériel) que vous m'avez apporté à l'occasion de mon départ des Carmes pour Bordeaux. Pour mieux vous remercier, j'ai célébré durant le mois de septembre une neuvaine de messes à vos intentions. Comptant toujours sur vos prières pour le ministère que les supérieurs m'ont confié (et qui n'est pas petit !), je vous assure évidemment de mes prières pour vous, surtout à l'autel.

Que Notre-Dame vous protège !

Abbé Amaury Graff +

Groupe Scout de l'Aude

Le groupe Baudouin IV de Jérusalem des Scouts, Guides, Louveteaux et Louvettes Godefroy de Bouillon, organise sa rentrée à l'école des Carmes, le **dimanche 11 octobre 2015** à l'occasion de la messe chantée de 10h30, suivie d'un pique-nique.

A cette occasion, l'ensemble des maîtrises se tiendra à la disposition des parents pour répondre aux questions, et éventuellement faire un bilan personnalisé des activités passées.

L. VERNAZ, Chef de Groupe

Dossier complémentaire : la famille catholique ébranlée, véritable scandale !

I/ Une semaine de prière et de pénitence à l'appel du supérieur du district de France :

Dans quelques jours s'ouvrira le Synode sur la famille. Les orientations de la 1ère session, les déclarations de certains participants et le document préparatoire de cette 2e session nous font craindre un grand péril pour l'Eglise. Après la ruine de la foi consécutive au concile Vatican II et aux réformes qui l'ont suivi, voici que se profile une remise en cause de la morale que l'Eglise a toujours enseignée. Un certain nombre d'évêques et de cardinaux ont eux-mêmes tiré la sonnette d'alarme ces derniers mois.

Devant un tel péril pour nos âmes et pour la société, nous ne pouvons rester passifs. Il nous faut supplier Dieu qu'il ait pitié de la sainte Eglise. Aussi, durant **la semaine du 26 septembre au 3 octobre**, j'invite les fidèles et les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X du district de France :

- à réciter le **chapelet** en famille ou dans nos églises et chapelles afin de supplier la Vierge Marie de protéger l'Eglise d'un tel désastre.
- de plus, que dans chaque lieu où cela sera possible, un jour de cette semaine, soit organisée une Heure sainte ou une **veillée de prière** devant le Très Saint-Sacrement exposé.
- que durant cette semaine ¹, soient ajoutées aux oraisons de la messe du jour celles « *pro quacumque tribulatione* »
- à ces prières, **joignons la pénitence** afin que Notre-Seigneur veille sur son Vicaire pour qu'il ne tombe pas au pouvoir des ennemis de l'Eglise.

En bons fils de l'Eglise, soyons généreux à répondre à cet appel afin que le Saint-Esprit éclaire les membres du synode et fortifie le Pape dans la foi. « *Ut Domnum Apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, te rogamus, audi nos — Daignez maintenir dans notre sainte religion le Souverain Pontife et tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique. Nous vous prions, écoutez-nous* » (Litanies des Saints). »

Abbé Christian BOUCHACOURT, le 17 septembre 2015

¹ A l'exception du dimanche 27 septembre, du mardi 29 septembre et des messes chantées.

Chapelet matinal quotidien en présence du Saint-Sacrement

Nous rappelons aux pères et mères de famille qui effectuent les conduites scolaires de leurs enfants que chaque jour d'école est récité à 8h20 aux Carmes et au Cammazou un chapelet en présence du Saint-Sacrement.

Veillée de prière — vendredi 02 octobre 2015

À l'occasion du premier vendredi du mois, l'Heure sainte mensuelle de 18h30 aux Carmes sera prolongée jusqu'à 23h00

Une nuit complète d'adoration aura lieu ce même jour au Cammazou.

II/ Analyse du Professeur R. de Mattei : les deux *Motu Proprio* du pape François simplifiant les procédures d'annulation du mariage sont « une blessure grave au mariage chrétien »

Les deux *Motu proprio* du Pape François, *Mitis Iudex Dominus Iesus* pour l'Eglise latine et *Mitis et Misericors Jesu* pour les Eglises orientales, publiés le 8 septembre 2015, infligent une blessure grave au mariage chrétien.

L'indissolubilité du mariage est la loi divine et immuable de Jésus-Christ. **L'Eglise ne peut pas « annuler » dans le sens de dissoudre un mariage. Elle peut, par une déclaration de nullité, en vérifier l'inexistence, en raison de l'absence de ces conditions qui en assurent la validité.** Cela signifie que dans un procès canonique, la priorité de l'Eglise n'est pas l'intérêt des conjoints dans l'obtention d'une déclaration de nullité, mais la vérité à propos de la validité du lien du mariage. Pie XII nous rappelle à ce propos que « *dans le procès matrimonial, la finalité unique est un jugement conforme à la vérité et au droit, concernant dans le procès de nullité la non-existence affirmée du lien conjugal* » (*Discours à la Rote Romaine*, 2 octobre 1944).

Le fidèle peut berner l'Eglise pour obtenir la nullité, par exemple par l'utilisation d'un faux témoignage, mais l'Eglise ne peut pas tromper Dieu et a le devoir d'établir la vérité de façon claire et rigoureuse. Dans le procès canonique doit être défendu avant tout l'intérêt suprême d'une institution divine comme l'est le mariage. La reconnaissance et la protection de cette réalité sont formulées dans le domaine juridique avec l'expression synthétique *favor matrimonii*, autrement dit la présomption, jusqu'à preuve du contraire, de la validité du mariage. Jean-Paul II a bien expliqué que l'indissolubilité est présentée par le Magistère comme la loi ordinaire de chaque mariage célébré, précisément parce que sa validité est présumée, indépendamment de la réussite de la vie conjugale et de la possibilité, dans certains cas, de la déclaration de nullité (*Discours à la Rote romaine*, 21 janvier 2000).

Lorsque les Lumières cherchèrent à frapper le mariage chrétien de mort, le pape Benoît XIV, avec le décret *Dei miseratione* du 3 novembre 1741 ordonna que dans chaque diocèse fût nommé un *defensor vinculi*, et introduisit, pour obtenir la déclaration de nullité, le principe de la nécessaire conformité des sentences dans deux degrés de jugement. Le principe de deux décisions conformes fut consacré par le Code de Droit Canonique de 1917 et a été intégré dans la codification promulguée par Jean-Paul II le 25 janvier 1983.

Dans les *Motu Proprio* du Pape François, l'optique est renversée. L'intérêt des conjoints a la primauté sur celui du mariage. C'est le document lui-même qui l'affirme, résumant dans ces points les critères de base de la réforme : abolition de la double sentence conforme, remplacée par une seule sentence en faveur de la nullité exécutoire ; attribution d'un pouvoir monocratique à l'évêque qualifié comme juge unique ; introduction d'un procès court, et de fait incontrôlable, avec la destitution en substance du rôle de la Rote romaine.

Comment interpréter autrement, par exemple, l'abolition de la double sentence ? Quelles sont les raisons graves pour lesquelles, après 270 ans, ce principe est abrogé ? Le cardinal Burke a rappelé qu'il existe à ce propos une expérience catastrophique. Aux États-Unis, de juillet 1971 à novembre 1983, entrèrent en vigueur les *Provisional Norms* qui éliminèrent de fait le caractère obligatoire de la double sentence conforme. Le résultat fut que la Conférence des évêques ne refusa aucune demande de dispense parmi les centaines de milliers reçues, et **dans la perception commune, le processus commença à être appelé « divorce catholique »** (cf. "*Demeurer dans la vérité du Christ*", éd. Artège).

Plus grave encore est l'attribution à l'évêque diocésain de la faculté, comme juge unique, d'instruire de façon discrétionnaire un procès court, et d'arriver à la sentence. L'évêque peut exercer personnellement son pouvoir juridictionnel ou le déléguer à une commission, pas nécessairement constituée de juristes. Une commission formée à son image, qui suivra naturellement ses instructions pastorales, comme cela est déjà le cas avec les « centres diocésains d'écoute », à ce jour privés de compétence juridique. La combinaison entre le canon 1683 et l'article 14 sur les règles de procédure a à cet égard une portée explosive. Sur les décisions pèseront inévitablement des considérations sociologiques : les divorcés remariés auront, pour des raisons de « miséricorde », un traitement préférentiel. « *L'Eglise de la Miséricorde* - observe Giuliano Ferrara - s'est mise à courir », (*Il Foglio*, 9 septembre 2015). On court sur une route non administrative, « judiciaire » où, de judiciaire, il reste bien peu.

Dans certains diocèses, les évêques chercheront à assurer le sérieux de la procédure, mais il est facile d'imaginer que dans de nombreux autres diocèses, par exemple d'Europe centrale, la déclaration de nullité sera une simple formalité. En 1993, Oskar Saier, archevêque de Fribourg-en-Brigsau, Karl Lehman, évêque de Mayence et Walter Kasper, évêque

de Rottenburg-Stuttgart, produisirent un document en faveur de ceux qui étaient certains, en conscience, de la nullité de leur mariage, mais n'avaient pas les éléments pour le prouver au tribunal (Evêques de l'Oberrhein, *Accompagnement pastoral des personnes divorcées*, *Il Regno Documenti*, 38 (1993), pp. 613-622). La Congrégation pour la Doctrine de la Foi répondit par la Lettre *Annus Internationalis Familiae* du 14 septembre 1994, indiquant que cette voie n'était pas praticable, parce que le mariage est une réalité publique : « *Ne pas reconnaître cet aspect essentiel signifierait nier de fait que le mariage existe comme réalité de l'Eglise, ce qui revient à dire comme sacrement* ». Mais la proposition a été reprise récemment par l'office pastoral du diocèse de Fribourg (Directives pour la pastorale des divorcés, *Il Regno Documenti*, 58 (2013), pp. 631-639) selon lequel les divorcés remariés, suite à la « nullité en conscience » du mariage précédent, peuvent recevoir les sacrements et obtenir des postes au sein des conseils paroissiaux.

Le *favor matrimonii* est remplacé par le *favor nullitatis* qui en arrive à constituer l'élément principal du droit, tandis que l'indissolubilité est réduite à un « idéal » impraticable. **L'affirmation théorique de l'indissolubilité du mariage s'accompagne en effet, dans la pratique, du droit à la déclaration de nullité de chaque lien ayant échoué. Il suffira en conscience de considérer le premier mariage comme invalide pour le faire reconnaître comme nul par l'Église.** C'est le même principe par lequel certains théologiens considèrent comme « mort » un mariage où, aux dires des deux, ou d'un des conjoints, « l'amour est mort ».

Benoît XVI, le 29 janvier 2010, a prévenu le Tribunal de la Sainte Rote de ne pas se céder à l'annulation du mariage par « *complaisance envers les désirs et les attentes des parties ou même les conditionnements du milieu social* ». Mais dans les diocèses d'Europe centrale, la déclaration de nullité deviendra un acte de pure formalité, comme cela est arrivé aux États-Unis au moment des *Provisional Norms*. **Selon la loi bien connue, qui dit que « la mauvaise monnaie chasse la bonne », dans le chaos qui va se déterminer, le « divorce rapide » est destiné à l'emporter sur le mariage indissoluble.**

Cela fait plus d'un an qu'on parle de schisme latent dans l'Eglise, mais maintenant c'est le cardinal Gerhard Müller, préfet de la Congrégation pour la Foi, qui le dit dans un discours à Ratisbonne où il a évoqué le risque d'une scission au sein de l'Église, nous invitant à être très vigilants et à ne pas oublier la leçon du schisme protestant qui enflamma l'Europe il y a cinq siècles.

A la veille du Synode sur la famille d'Octobre, la réforme du Pape François n'éteint aucun incendie, mais l'alimente et ouvre la voie à d'autres innovations désastreuses. Le silence n'est plus possible.

Roberto de Mattei, 10 septembre 2015

Le scoutisme, quelques réflexions...

L. Vernaz, Chef du groupe Baudouin IV de Jérusalem



FÉDÉRATION
des SCOUTS et GUIDES
GODEFROY de BOUILLON

Le groupe Baudouin IV de Jérusalem compte aujourd'hui une centaine de RS (routiers scouts), GA (guides aînées), scouts, guides, louveteaux et jeannettes...

Le scoutisme est un mouvement qui est basé sur une méthode de formation du caractère. La fédération des scouts et guides Godefroy de Bouillon s'appuie sur l'ouvrage du RP Morandi, *Manuel du scoutisme catholique*, qui explique le fonctionnement des unités, les principes, la loi et les vertus du scout.

Le scoutisme catholique est principalement un mouvement à caractère éducatif. Il ne peut atteindre ce but qu'en se conformant intégralement, et dans une adhésion totale du cœur et de l'esprit, aux principes et aux directives établis par sa sainteté Pie XI, dans l'encyclique *Divini Illius Magistri* du 31 décembre 1929 sur l'éducation de la jeunesse.

Le scoutisme remplit cette mission d'éducation en cherchant à former l'homme ou la femme aussi bien dans son équilibre humain, physique, psychologique, que spirituel. Il vient en complément de l'éducation familiale et scolaire. Son but est de former des hommes et des femmes complets, équilibrés ayant le sens des responsabilités et du don de soi.

« *Notre but c'est de faire de nos garçons des bâtisseurs de la cité de Dieu* », disait le chanoine Cornette, un des fondateurs du scoutisme catholique.

Grâce au Père Sevin, son principal fondateur, le scoutisme catholique a pris pour base « l'École Ignacienne », spiritualité active, énergique, pratique, tendant à former la volonté en vue de la sanctification personnelle et de l'apostolat. La spiritualité ignacienne développe la valeur humaine selon le principe fondamental : « *L'homme est créé pour louer, aimer et servir Dieu, et par là sauver son âme* ». Le père Sevin souligne que la foi en Dieu tient la première place dans l'esprit du fondateur (Sir Baden Powell) et que le scoutisme est un chemin pour la rendre plus forte, dans une éducation qui vise au développement complet de l'individu.

« *Tout système d'éducation implique une philosophie ; toute institution a son esprit, mieux, son âme, qui la fait vivre et qui l'exprime...* » L'âme du scoutisme, c'est la promesse et la loi scoute. Les

fondements du scoutisme sont ainsi l'honneur et la confiance. Le chef, la cheftaine, font confiance à leurs scouts, à leurs guides, et croient à leur parole, ce qui n'exclue pas le contrôle et la surveillance. Mais dans la pédagogie du chef cette surveillance est confiante et non défiante.

Le père Sevin situe bien la loi scoute dans le prolongement de la promesse. Elle exprime positivement une façon d'être et non des interdits, permettant à chaque scout et guide de s'évaluer. Selon lui, Sir Baden-Powell a jugé avec raison que les engagements généraux risquent de rester lettre morte dans la pratique s'ils ne se réfèrent à des textes clairs et précis. Et c'est pourquoi il a rédigé ce code aux formules brèves, concrètes et incisives, nœuds de tout le système, et clé de la formation scoute.

Le scoutisme est une école de vie pratique, il a une méthode propre qui varie suivant l'âge des enfants tout en se maintenant dans une ligne commune. A chaque étape de la formation correspond une devise : **De notre mieux** (louveteaux et jeannettes) pour être **Toujours prêt(e)s** (Guides et scouts) à **Servir** (Routiers et Guides Aînées).

Pragmatique et voulant s'adresser à tous les enfants quelles que soient leur origine sociale ou leur niveau d'instruction, les buts immédiats du scoutisme sont au nombre de 5 : la formation du caractère, l'acquisition de compétences et de savoir faire, la santé de l'âme et du corps, le service du prochain et la connaissance et le service de Dieu.

Cette méthode s'appuie sur l'éducation par l'honneur et la confiance, le système des patouilles, des badges, l'engagement par la promesse, l'observation et l'étude de la nature, les jeux, le campisme (ce sont les moyens).

Cette éducation, qui vise à faire des chrétiens complets, animés du même enthousiasme que nos anciens pour bâtir la chrétienté, ne s'adresse pas seulement à une élite mais à tous ceux qui sont prêts à payer un peu de leur personne et qui n'ont pas peur de s'engager ni de prendre des responsabilités. Elle est aujourd'hui parfaitement adaptée pour palier aux carences de notre société :

- le scoutisme catholique remet l'adolescent au contact du monde réel créé par Dieu, alors que le monde moderne devient de plus en plus artificiel ;
- le scoutisme catholique cherche à développer dans l'adolescent le sens du sacrifice, alors qu'autour de lui tout l'exhorte à l'esprit de jouissance ;
- le scoutisme catholique insiste sur l'importance de la soumission à l'autorité, alors que le monde d'aujourd'hui dit aux enfants qu'ils sont indépendants.

Grand pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes les 24, 25 et 26 octobre 2015

« En action de grâce pour la foi reçue et conservée en ces temps difficiles, et pour supplier le Ciel de rester fidèle au combat de la Tradition.

Pour le règne du Christ-Roi, pour le triomphe du Cœur Immaculé, pour la Sainte Église Catholique Romaine. »

M. l'abbé Bouchacourt souhaite rappeler l'importance de ce pèlerinage pour nos malades. Il encourage les fidèles à les y conduire, même les grands malades.

Les inscriptions pour les malades se font en contactant les sœurs du Rafflay au 02.40.06.51.68

Samedi 24 octobre 2015

14h00 : chapelet à la Basilique Saint-Pie X

14h30 : messe solennelle à la Basilique Saint-Pie X

16h00 : chemin de croix des malades à la prairie

16h00 : chemins de croix sur la montagne des Espélugues

21h15 : procession aux flambeaux, départ du Podium de la prairie, suivie d'une veillée de prière à la Grotte de **23h00 à 06h00**

Dimanche 25 octobre 2015

09h00 : chapelet à la Basilique Saint-Pie X

09h30 : messe solennelle à la Basilique Saint-Pie X

11h30 : chapelet à la Grotte

15h30 : vêpres, procession du Saint-Sacrement, salut et bénédiction des malades à la Basilique Saint-Pie X

20h30 : adoration eucharistique à la Basilique Saint-Pie X **jusqu'à 08h00**

Lundi 26 octobre 2015

09h30 : chapelet à la Basilique Saint-Pie X

10h00 : messe solennelle à la Basilique Saint-Pie X

11h30 : chapelet à la Grotte

12h00 : mot de clôture

Pèlerinage international du Christ-Roi à Lourdes

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

24, 25 et 26
octobre 2015

Messe d'ouverture
Samedi 24 à 14h30
à la basilique St Pie X

Renseignements : 05.59.65.70.05
64e.domezain@fsspx.fr
Pour l'hébergement : francis.rollot@sr.fr (de préférence)
06.13.04.33.46
05.59.31.76.15 (de 19h à 21h)
Inscription des malades : 02.40.06.51.68



La vierge pèlerine dans les familles de l'Aude !

« Mais c'est surtout au sein des familles que nous désirons que la pratique du rosaire soit répandue, religieusement conservée, et sans cesse développée. C'est en vain qu'on s'efforce d'enrayer le déclin de la civilisation si on ne ramène pas à la loi de l'Évangile la famille, principe et fondement de la société. »
Pie XII, Lettre encyclique *Ingruentium malorum* — 15 décembre 1951

Notre vierge pèlerine de l'Aude se déplace au sein des familles de dimanche en dimanche.

Tout foyer chrétien qui désire accueillir la vierge pèlerine s'engage à réciter chaque jour à ses pieds le chapelet avec tous les membres de la famille présents pendant une semaine.

Réservation auprès de Mme B. Turpault : claireturp@orange.fr / Renseignements par téléphone les après-midi au 04.68.76.07.41

Chronique de septembre 2015

Avant la rentrée des élèves, c'est bien sûr la rentrée des abbés et des frères, en ce début du mois de septembre. Qui revient de retraite, qui de vacances, tous bien reposés pour attaquer la nouvelle année.

Tout ce petit monde réuni célèbre la fête de notre grand patron saint Pie X, le jeudi 3 septembre. M. l'abbé Simoulin vient aux Carmes pour l'occasion. Que le grand saint pape nous bénisse du haut du ciel.

Pour nos chères sœurs aussi, c'est la rentrée, après quelques jours en Bretagne pour respirer le bon air marin, pendant lesquels leur aumônier a pu également se retirer dans la maison de la Fraternité sise à Montgardin, dans un petit coin de paradis, au pied de Notre-Dame du Laus.

Enfin, ce samedi 12 septembre, les ballons rebondissent à nouveau dans la cour des Carmes, et les voix de nos garçons font de nouveau vibrer les murs des vieux bâtiments de ferme. C'est la rentrée !

Le lendemain matin, après la messe dominicale célébrée par M. l'abbé de Villemagne, M. l'abbé le Roux donne aux fidèles sa première bénédiction. Si d'aventure, certains d'entre vous ne l'avait pas reçue, ils peuvent bien évidemment la lui demander jusqu'au mois de juin.

L'après-midi, c'est au tour de ces demoiselles de reprendre le chemin de la Clarté-Dieu. En route pour une nouvelle année de formation, pour devenir de jeunes chrétiennes dignes de leur baptême, sous la houlette exigeante et douce de ces religieuses qu'elles appellent si justement leurs mères.

Le lundi 14 septembre, pour la belle fête de l'exaltation de la sainte Croix, M. l'abbé le Roux célèbre sa « première » messe chantée à l'école et donne ensuite sa bénédiction aux élèves. Ceux-ci terminent ainsi en beauté la petite récollection de rentrée traditionnelle.

Ces messieurs comme ces demoiselles ne se rendent vraisemblablement pas bien compte de la grâce qui est la leur d'être scolarisés dans ces établissements bénis de Dieu, même si tout n'est pas

parfait, et même si les instruments que le bon Dieu choisit ne sont pas toujours comme on le voudrait.

Le dimanche suivant, M. l'abbé Peron a la joie d'inaugurer le baptistère en marbre tout juste monté par M. Louis-Marie Grenet. C'est en effet le jour du baptême de Benjamin Brignol, fils de Louis et Camille Brignol. Très beau bébé qui n'a pas bronché du début à la fin de la cérémonie ! Que son ange gardien veille sur la grâce qui illumine désormais l'âme de ce nouvel enfant de Dieu.

Pour terminer cette chronique, nous voudrions confier à vos prières tous nos malades, et nous ne les nommerons pas par discrétion et pour ne pas en oublier. Nous ne saurons qu'au ciel tout le bien qu'ils nous ont fait par leurs souffrances offertes avec patience. Nul doute que toutes ces nouvelles personnes qui s'approchent des sacrements dans notre église de Saint-Joseph-des-Carmes sont le fruit de leur apostolat secret plus que de nos activités incessantes et combien trop humaines.

Enfin nous avons la joie d'annoncer la prise d'habit comme frère de la Fraternité d'un de nos anciens élèves, Augustin de Cauna, le 28 septembre prochain ainsi que la rentrée au séminaire d'un autre, Jean-Philippe Roger, paroissien du Férétra. Sans oublier bien sûr notre cher paroissien qui est aussi un ancien élève, Damien Clop, qui entre à Flavigny comme postulant frère. Que le bon Dieu leur accorde la persévérance dans leur propos de se donner entièrement au bon Dieu.

Thérance qui prend ce dimanche 27 septembre la route de Flavigny avec M. l'abbé Peron et le Frère Jean-Baptiste mérite une mention spéciale au titre de son année passée à l'école. Nous sommes tristes de le perdre mais heureux de son entrée au séminaire ! Ceux qui le peuvent l'entoureront le 02 février pour la cérémonie de prise de soutane et tous auront à cœur de prier pour lui. En remerciement pour son dévouement et sa gentillesse, ceux qui le souhaitent peuvent déposer une offrande au secrétariat qui sera reversée au séminaire pour participer au frais de pension dont le montant annuel s'élève à 5260 €.

Prochaines activités — dates à retenir

- **Lundi 29 septembre 2015 — 11h aux Carmes : messe chantée de la Saint Michel**
- **Vendredi 03 octobre 2015 — 18h30 aux Carmes : veillée d'adoration jusqu'à 23h pour le premier vendredi du mois**
- **Samedi 04 octobre 2015 — 10h30 aux Carmes : conférence spirituelle par M. l'abbé Espi, suivie du chapelet et du 1/4 d'heure de méditation (1^o samedi du mois)**
- **Vendredi 09 octobre 2015 — 18h30 aux Carmes : Heure Sainte (récollection de doyenné).**
- **Samedi 10 octobre 2015 :**
 - 11h00 aux Carmes : messe solennelle
 - 14h30 : conférence pour le Tiers-Ordre par M. l'abbé Baudot (selon sa disponibilité)
- **Dimanche 11 octobre 2015 — 11h00 aux Carmes : messe de rentrée du groupe scout (cf. pp. 2 et 5)**
- **Vendredi 16 octobre — 11h40 aux Carmes : messe d'école pour M. Salliou**
- **Mardi 20 octobre 2015 — 8h30 aux Carmes : messe des mamans (possibilité de se confesser)**
- **Dimanche 25 octobre 2015 — Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes : une seule messe aux Carmes à 11h40**
- **dimanche 1er novembre 2015 — fête obligatoire de la Toussaint : horaires habituels du dimanche**
- **Lundi 02 novembre 2015 — jour des morts : messes basses à 7h45 et 8h15 , messe chantée de *Requiem* à 11h**
- **Judi 05 novembre 2015 — « Prendre le temps d'un autre temps » : forteresse de Salses le matin et visite commentée des caves de Banyuls l'après-midi (Mme B. Maurin : 04 68 060 22 09)**
-
- **Dimanche 06 décembre 2015 — récollection paroissiale aux Carmes**

Ephémérides du mois d'octobre 2015

			Confessions	Messes
jeu 1	Saint Rémi, Evêque et Confesseur Mém. de Saint Rémi, Evêque et Confesseur	3ème classe, blanc		
ven 2	Les Saints Anges Gardiens,	3ème classe, blanc		18h30 : heure sainte
sam 3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Vierge	2ème classe, blanc	11h : abbé Espi 16h : Abbé Peron	Activités 1er samedi
dîm 4	XIXème Dimanche après la Pentecôte, Solennité de Notre-Dame du Saint Rosaire,	2ème classe, blanc		
lun 5	De la férie, Mém. de Saints Placide et ses compagnons, Martyrs	4ème classe, vert		
mar 6	Saint Bruno, Confesseur	3ème classe, blanc		
mer 7	Notre Dame du Saint Rosaire, Mém. de Saint Marc, Pape et Confesseur	2ème classe, blanc		
jeu 8	Sainte Brigitte de Suède, Veuve Mém. de Saints Serge, Bacchus, Marcel et Apulée, Martyrs	3ème classe, blanc		
ven 9	Saints Denis et ses compagnons, Martyrs Mém. de Saint Jean Léonardi, Confesseur	3ème classe, blanc		18h30 : heure sainte
sam 10	Saint François Borgia, Confesseur	3ème classe, blanc	16h : abbé de Villemagne	11h00 messe chantée
dîm 11	XXème Dimanche après la Pentecôte, Mém. de Maternité de la Très Sainte Vierge,	2ème classe, vert		
lun 12	De la férie,	4ème classe, vert		
mar 13	Saint Edouard, Confesseur	3ème classe, blanc		
mer 14	Saint Callixte Ier, Pape et Martyr	3ème classe, rouge		
jeu 15	Sainte Thérèse d'Avila, Vierge	3ème classe, blanc		
ven 16	Sainte Hedwige, Veuve	3ème classe, blanc		11h40 messe chantée de requiem
sam 17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque, Vierge	3ème classe, blanc	16h : abbé Espi	
dîm 18	XXIème Dimanche après la Pentecôte, Mém. de Saint Luc, Evangéliste	2ème classe, vert		
lun 19	Saint Pierre d'Alcantara, Confesseur	3ème classe, blanc		
mar 20	Saint Jean de Kenty, Confesseur	3ème classe, blanc		
mer 21	De la férie, Mém. de Saint Hilarion Abbé, et Saintes Ursule et ses compagnes vges	4ème classe, vert		
jeu 22	De la férie,	4ème classe, vert		
ven 23	Saint Antoine-Marie Claret, Evêque et Confesseur	3ème classe, blanc		
sam 24	Saint Raphaël, Archange,	3ème classe, blanc	16h : abbé Le Noac'h ou Espi	
dîm 25	Fête du Christ-Roi,	1ère classe, blanc		Une seule messe basse à 11h40
lun 26	De la férie, Mém. de Saint Evariste, Pape et Martyr	4ème classe, vert		
mar 27	De la férie,	4ème classe, vert		
mer 28	Saint Simon et Saint Jude, Apôtres	2ème classe, rouge		
jeu 29	De la férie,	4ème classe, vert		
ven 30	De la férie,	4ème classe, vert		
sam 31	De la Sainte Vierge au samedi,	4ème classe, blanc	16h : prêtre de permanence	